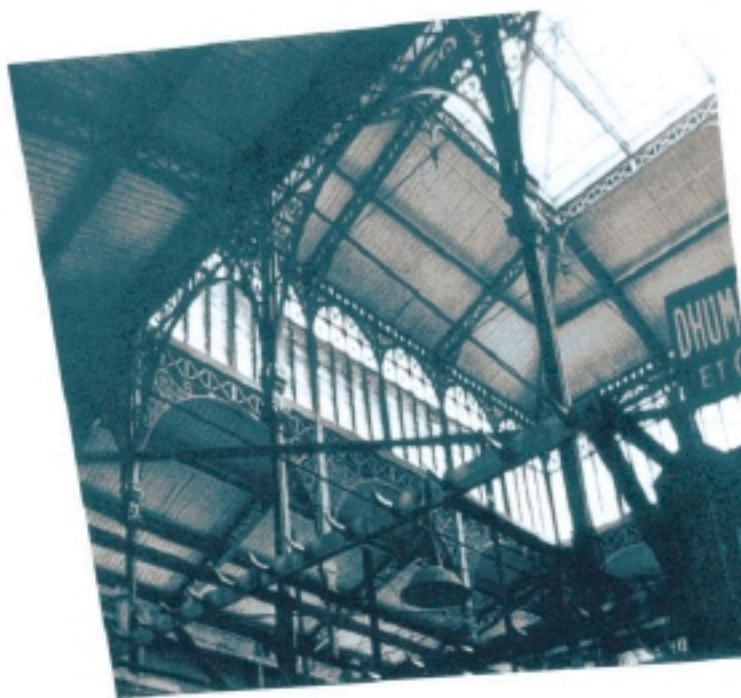


J.-P. Babelon
André Chastel

OPINION *art*

La notion
de patrimoine



L'ARNA LEVI

mais Zwingli avait déjà encouragé ces destructions par un mot terrible : « Quand on détruit leurs nids, les cigognes ne reviennent plus⁸. » C'était, bien sûr, la réaction contre une vénération « idolâtre » portée par le peuple catholique aux *realia* de la foi, mais le souci de purifier la croyance méconnaissait le caractère patrimonial de ces objets, qui intervint dans leur protection. Certains témoignages sont à cet égard frappants : à Condom-sur-Baïse, apprenant que leur cathédrale va être démolie par les huguenots, les habitants obtiennent de la sauver de la destruction moyennant une rançon de 30 000 livres versée à Montgomery. Il en fut de même pour la cathédrale de Bazas. Sacrifice financier pour sauver un monument historique ? Ailleurs, on éloigne à la hâte ce qui risque de disparaître. Après le pillage de la cathédrale de Bayeux, en 1562, le clergé, pour sauver la broderie de la reine Mathilde – « une tente très longue et estroicte de telle à broderie de ymages et escripteaulx faisans représentation du conquest d'Angleterre », d'après l'inventaire de 1476 –, la confie à l'autorité municipale.

Au début du XVII^e siècle, André Duchesne⁹ stigmatise la destruction de la cathédrale d'Orléans en rappelant que les païens, eux, « épargnoient les temples, et les jugeoient inviolables ». Peu importe le bien-fondé de cette information, l'important est cette notion d'inviolabilité attachée dès cette date à un édifice et l'argument de la « civilisation ».